

Groupe Départemental des Directeur.rice.s d'École (G.D.D.E.)

Réunion extraordinaire du lundi 31 janvier – 17h – 18h

Ordre du Jour :

- Point sanitaire
- Echanges sur les missions des directeurs d'écoles dans la gestion de la crise sanitaire

1- Point sanitaire

Dernière FAQ en date du 27/01/22, les grandes lignes :

- Si cas positif dans une classe, les enfants doivent être autotestés à J0 J2 J4.
- Les enfants peuvent terminer la journée de classe si le cas est connu en cours de journée.
- On ne déclenche pas une nouvelle procédure si le premier cas de la classe date de moins de 7 jours.
- En cas de suspension de classe, les enfants des personnels dits essentiels peuvent être accueillis sous certaines conditions (l'autre parent ne peut pas télétravailler, justificatif de profession, attestation sur l'honneur absence d'autre solution de garde, attestation sur l'honneur résultat négatif autotest de moins de 24H)

Questions :

- Les enseignants sont-ils considérés comme personnels essentiels ? Non.
- Comment permettre aux enfants de ces personnels d'être testés avant d'être placés dans une autre classe lorsque l'absence de l'enseignant n'est connue que le matin ? Il convient de permettre à l'élève d'être accueilli tout en évitant au maximum le mélange avec d'autres élèves.

Retour sur l'application « Tracing Covid » à utiliser à partir de ce lundi 31 janvier :

Le Docteur Carlier explique qu'il faut désormais utiliser cette application pour déclarer les cas au rectorat. La fiche de signalement utilisée jusqu'alors et à destination de la cellule covid départementale n'est plus à renseigner.

Toutefois, la cellule Covid départementale reste présente pour répondre aux questions au besoin.

La cellule Covid de l'Inspection Départementale et les Référentes directeurs souhaitent pouvoir poursuivre l'accompagnement des collègues directeurs dans la gestion de cette crise sanitaire.

Questions et remarques :

-Cet outil n'était pas opérationnel dans le week-end et n'a donc pas permis de faire remonter les cas avant ce jour.

-Pour un directeur, après avoir complété le document pour 13 cas positifs, un message d'erreur est apparu, l'envoi n'a pas pu se faire et de fait il a fallu reprendre tout le travail de saisie. Les référentes directeurs communiqueront le dysfonctionnement à la plateforme académique.

-Dans cet outil, une seule saisie quotidienne semble possible. Non, la saisie peut être modifiée à l'aide d'un bouton en fin de page. Ce bouton semble toutefois peu visible. Les référentes directeurs feront également état de cela auprès de la plateforme académique.

- Il a été évoqué la nécessité d'équiper les écoles, gratuitement d'un outil type ENT pour faciliter la communication avec les familles.

- La notion de cas contact n'est pas claire. Qui faut-il déclarer ? Le protocole n'a pas évolué : dans le premier degré, les cas contacts sont tous les élèves de la classe et ceux qui ont été au contact du positif sans masque ni pour le positif ni pour le contact.

-Cet outil est déclaratif. Pourrait-on avoir accès par ce biais aux différents documents utiles lors de l'apparition de cas ? Cela n'est pas possible : l'outil est académique et les documents à utiliser sont des documents départementaux qui ne sont pas les mêmes dans les différents départements.

-Les courriers et leur mise à jour seront-ils toujours disponibles ? Oui, les mises à jours des différents documents seront toujours accessibles sur la page d'accueil de l'intranet et dans l'espace pédagogique dans la rubrique *Se former, Direction d'école*.

-Les Référentes directeurs ont signalé, à la plateforme académique, l'impossibilité de se connecter sans la clé OTP des directeurs d'écoles. L'incident sera traité.

2- - Echanges sur les missions des directeurs d'écoles dans la gestion de la crise sanitaire

Madame Nedellec questionne sur les besoins en accompagnement des directeurs dans cette période difficile.

Les Référentes directeurs présentent un support Génialy réalisé par Monsieur Printemps, directeur d'école, à partir du document synthèse à destination des familles. Ce Génialy a été déposé sur l'espace pédagogique, dans la rubrique *Se former, Direction d'école*.

Les Référentes directeurs présentent également la « FAQ spéciale covid des directeurs du 79 ». Cette FAQ regroupe les questions les plus fréquentes des directeurs d'école du département et leurs réponses. Elle est mise à jour quotidiennement. La FAQ est déposée dans l'espace pédagogique, dans la rubrique *Se former, Direction d'école, Continuité pédagogique et COVID*.

Les membres du GDDE ne verbalisent pas de demandes précises.

Questions et remarques :

-Quels sont les moyens en remplacement ce jour ? La situation de ce lundi 31 est très similaire à celle de la semaine passée. Quelques absences en moins sont signalées.

-Une directrice fait état d'une certaine habitude à la gestion de cette crise et au surcroît de travail engendré pour les directeurs.

Conclusions :

- Les directeurs sont invités à communiquer sur leurs besoins en allègement de tâches et accompagnement dans les semaines qui viennent.
- Un temps d'échange et de restitution pourra être proposé pour répondre aux demandes.